

PREFET DES COTES-D'ARMOR

<p>Direction départementale des territoires et de la mer</p> <p>Mission observation des territoires, développement durable et paysage</p> <p>Unité Énergie Climat</p> <p>Marion RICHARD Pierre GOURIOU</p>	<p>Cartographie des réglementations thermiques en vigueur lors de la construction du bâti dans les Côtes-d'Armor</p>	<p>10/07/2017</p> <p>MAJ 08/10/19 (lien internet)</p>
--	---	---

I Présentation et objet de la cartographie

La présente carte a pour objet de visualiser les quartiers d'habitation en fonction de la réglementation thermique applicable au moment de la construction des bâtiments.

Elle permet par exemple d'identifier les quartiers sur lesquels un effort soutenu de rénovation énergétique doit être réalisé. Cette analyse permet notamment d'identifier ces quartiers lors des exercices de planification urbaine, et est une connaissance utile pour les plates-formes de rénovation de l'habitat en fonctionnement ou en projet.

La carte est consultable et utilisable via ce lien internet :









<https://geobretagne.fr/mviewer/?wmc=https%3A%2F%2Fgeobretagne.fr%2Fmapfishapp%2Fws%2Fwmc%2Fgeodoc8cc5c7472170e88fc2e5d877b26375de.wmc#>

II Méthodologie et précautions d'usage :

Méthodologie :

- Sélection des parcelles (source : cadastre DGFIP) contenant des locaux puis analyse en fonction de leur année d'achèvement (source : fichiers fonciers DGFIP).
⚠ : seul le plus ancien local de la parcelle est pris en compte.
- En fonction de la date d'achèvement, identification de la Réglementation Thermique en vigueur lors de la construction du bâti, selon les hypothèses figurant dans le tableau ci-dessous.

NB : les fichiers fonciers comportent l'année d'achèvement du bâtiment, tandis que la réglementation thermique (RT) s'applique en fonction de la date de dépôt du permis. La DDTM a élaboré la carte en établissant une correspondance entre « période d'achèvement » et « RT en vigueur pour cette période » telle qu'elle apparaît dans le tableau, en considérant entre 6 mois et un an de décalage.

Réglementation thermique	Dates d'application de la réglementation	Périodes d'achèvement de construction prises en compte	Couleur utilisée pour la légende
<i>Avant 1948</i>		Avant 1948	
<i>1948 - 1974</i>		1948 - 1974	
RT 74 (Arrêté du 10 /04/1974)	1975	1975 - 1982	
RT 82 (Arrêté du 24 /03/ 1982)	1983	1983 - 1988	
RT 88 (Arrêté du 05 /04/1988)	1 janvier 1989	1989 - 2001	
RT 2000 (Arrêté du 29/11/2000)	2 juin 2001	2002 - 2006	
RT 2005 (Arrêté du 24/05/2006)	1 septembre 2006	2007 - 2011	
RT 2012 (Arrêtés du 26/10/2010, du 18/05/2011 et du 28/12/2012)	28 octobre 2011/1er janvier 2013	2012 - actuelle	


Source des données utilisées :

- Fichiers fonciers au 1er janvier 2015 produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) retraités par le Cerema/DGALN.
Table des parcelles (pnb10_parcelle), champ « jannatmin ».
- Plan Cadastral Informatisé (2016), DGFIP

Précautions d'usage :

L'analyse est réalisée à la parcelle, avec la date de construction du local le plus ancien présent sur celle-ci. Si plusieurs bâtiments sont présents sur la même parcelle, les bâtis les plus récents ne sont pas pris en compte pour la représentation de la réglementation thermique.

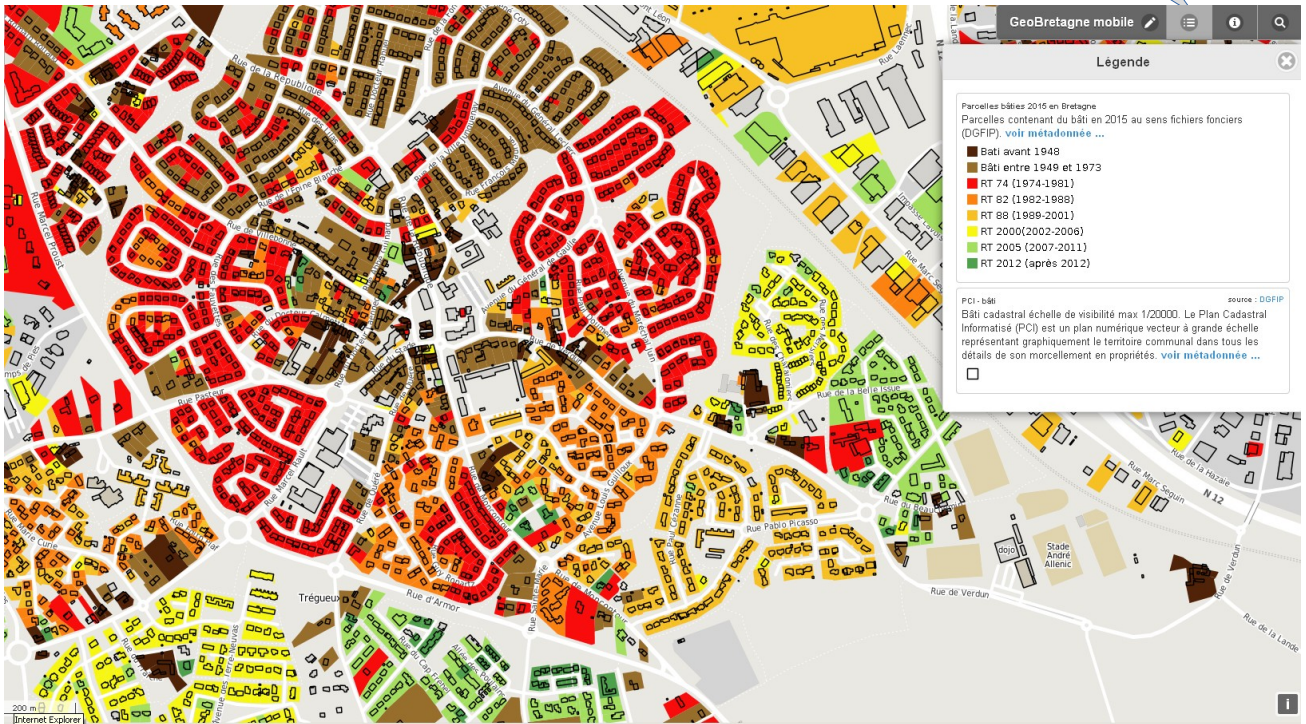
L'obligation de renseigner la date de construction s'est faite à partir de 1955 pour le cadastre, et est donc à prendre avec précaution pour les années antérieures.

 : l'analyse est faite uniquement sur la date de construction du bâtiment, et ne permet pas de savoir si les logements ont été rénovés depuis leur construction. La cartographie n'est donc pas représentative de la performance énergétique de chaque bâtiment et ne représente donc pas l'étiquette DPE réelle du logement.

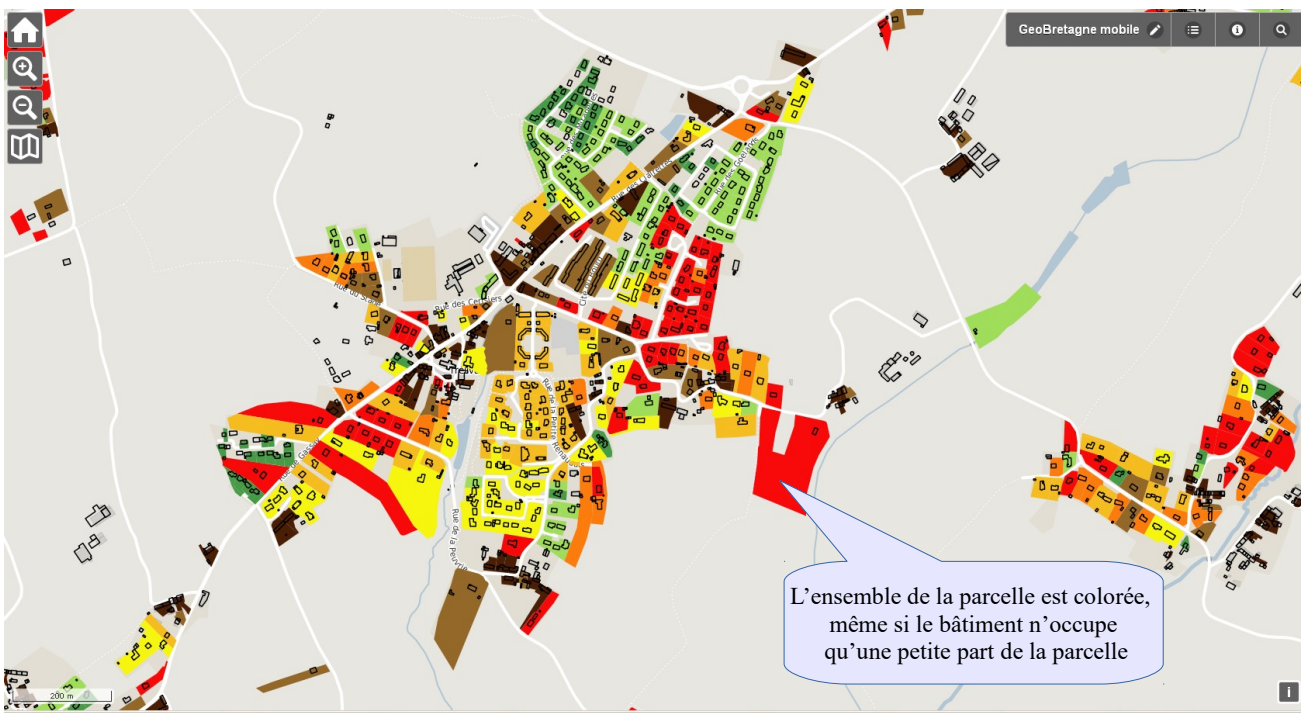
III Exemples de cartes et utilisation du site

Cliquer ici pour faire apparaître la légende

Commune de Trégueux



Commune de Trélivan



IV : Répartition des diagnostics de performance énergétique en fonction de la date de construction :

L'analyse présente en annexe 1 de ce document permet de visualiser la répartition des résultats des DPE, réalisés sur le parc bâti existant dans les Côtes-d'Armor, en fonction de l'année de construction des bâtiments.

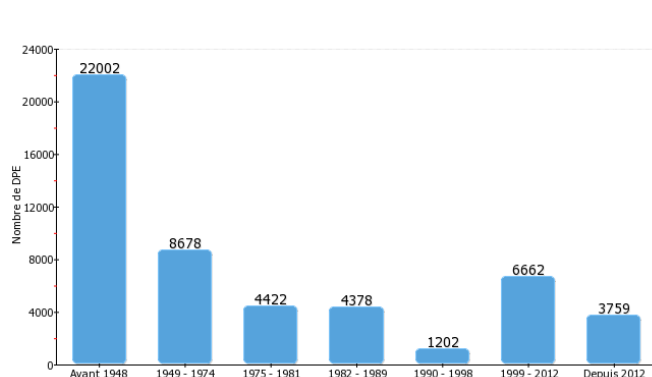
NB : Ce travail avait été réalisé initialement pour choisir les couleurs utilisées dans la légende des cartes. Il s'avère que les classes D et E sont fortement représentées pour presque toutes les périodes de réglementations thermiques. De plus, les travaux de rénovation sont pris en compte dans les DPE. La légende choisie pour la carte renforce donc visuellement les différences de performance énergétique.

Source des données :

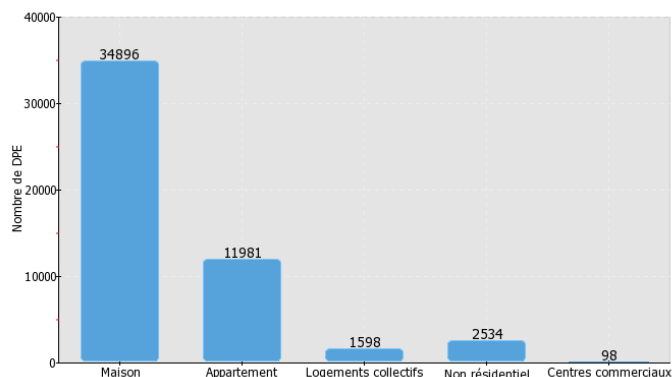
Observatoire des DPE de l'ADEME : <http://www.observatoire-dpe.fr/index.php/statistique>

- Types de transactions sélectionnées : Vente, Location, Neuf, Centre commercial, Bâtiment public, autres
- Extraction pour le département des Côtes-d'Armor

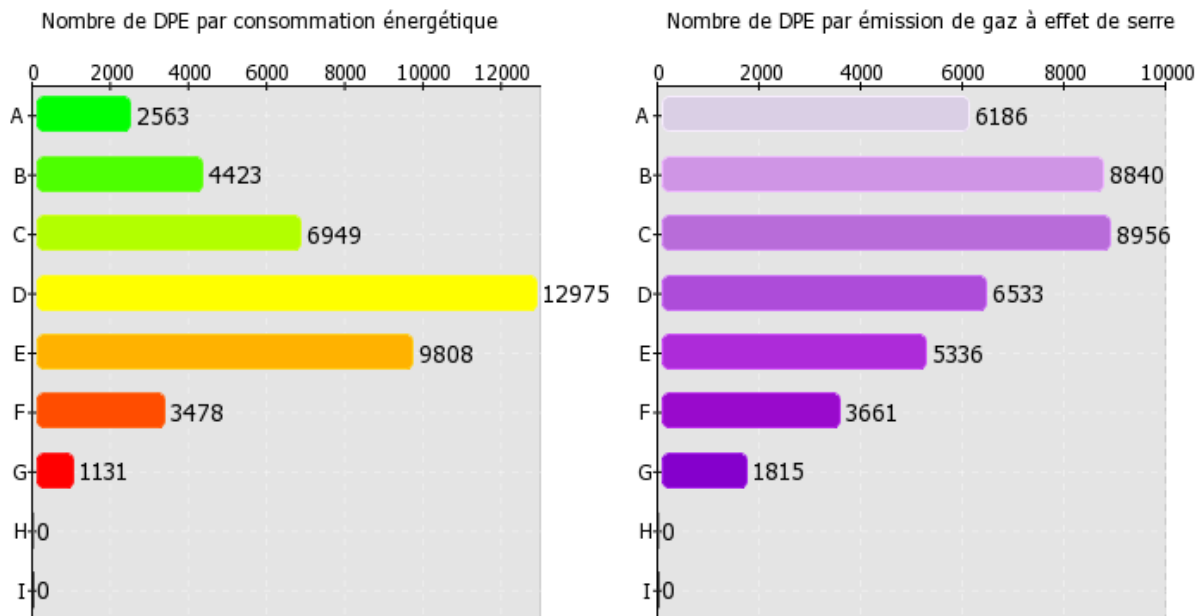
Données générales pour le département des Côtes-d'Armor :



Nombre de DPE par année de construction



Nombre de DPE par type de bâtiment

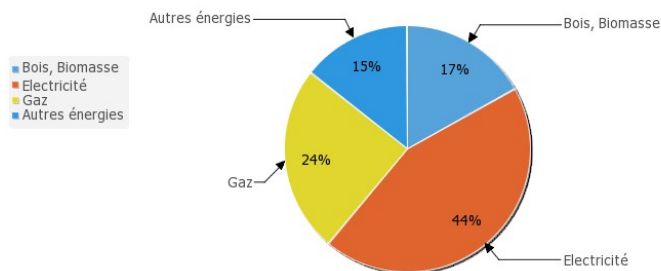


Nombre de DPE dans les Côtes-d'Armor par étiquette énergétique et émissions de gaz à effet de serre

Les étiquettes D et E sont très fortement représentées quelle que soit la date de construction du bâtiment (voir annexe 1).

Répartition des DPE dans les Côtes d'Armor par énergie de chauffage :

La connaissance des énergies utilisées permet aussi de connaître le mode de chauffage prépondérant.

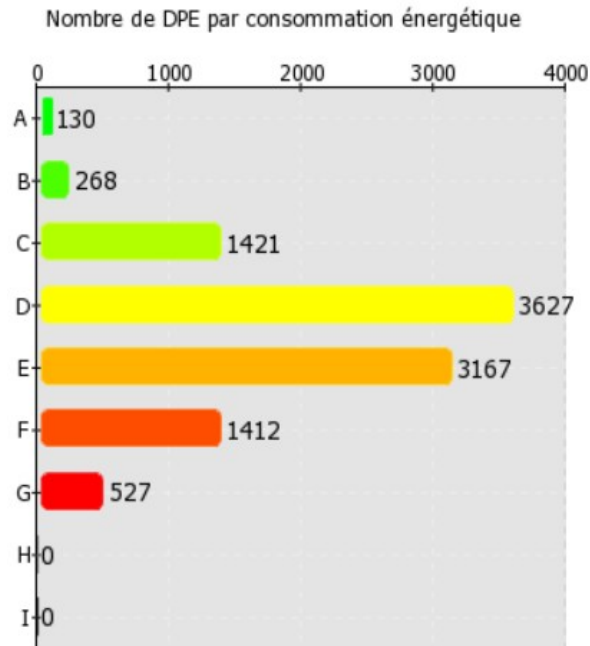


- Bois, biomasse
- Électricité
- Gaz
- Autres énergies : fioul domestique, pétrole...

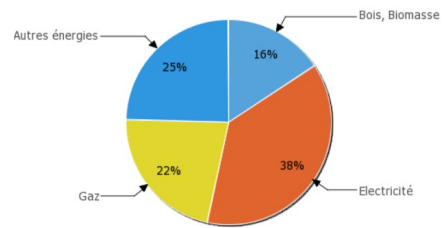
⚠ : l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas prises en considération

Avant 1948

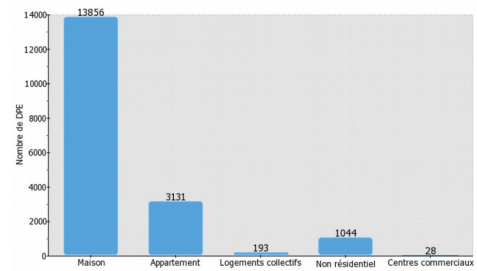
Répartition par étiquette



Répartition par énergie de chauffage

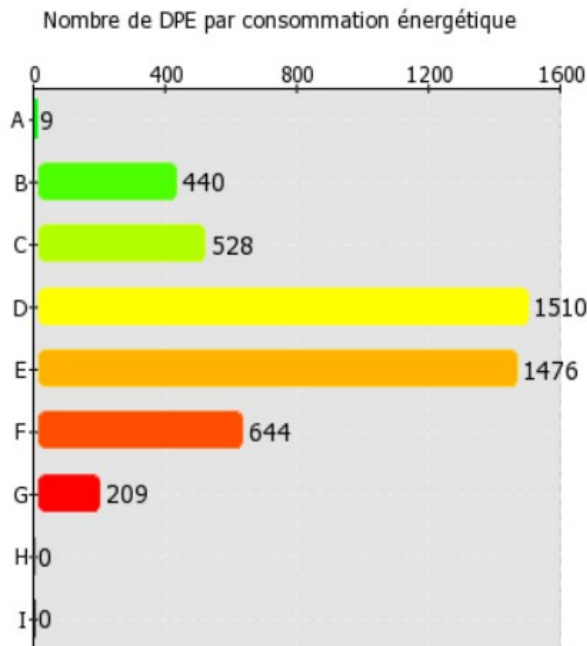


Répartition par type de bâtiment

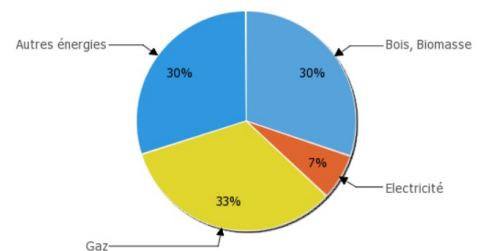


1949-1973

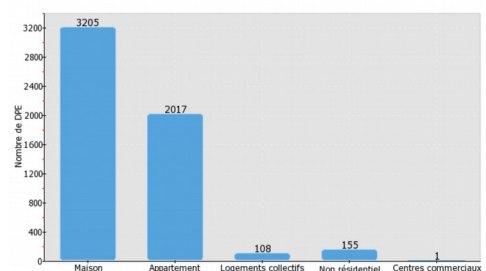
Répartition par étiquette



Répartition par énergie de chauffage

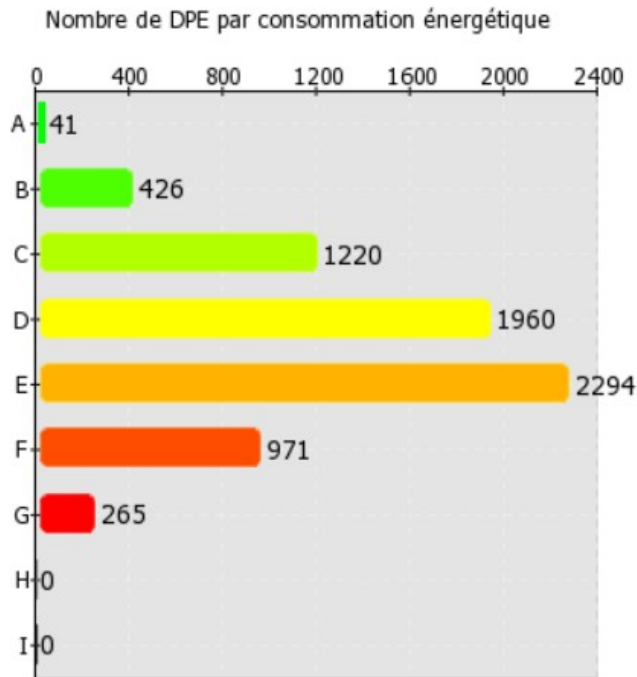


Répartition par type de bâtiment

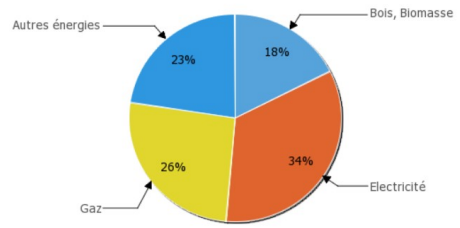


1974-1981 (RT 74)

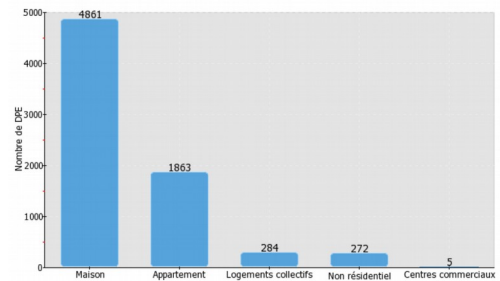
Répartition par étiquette



Répartition par énergie de chauffage

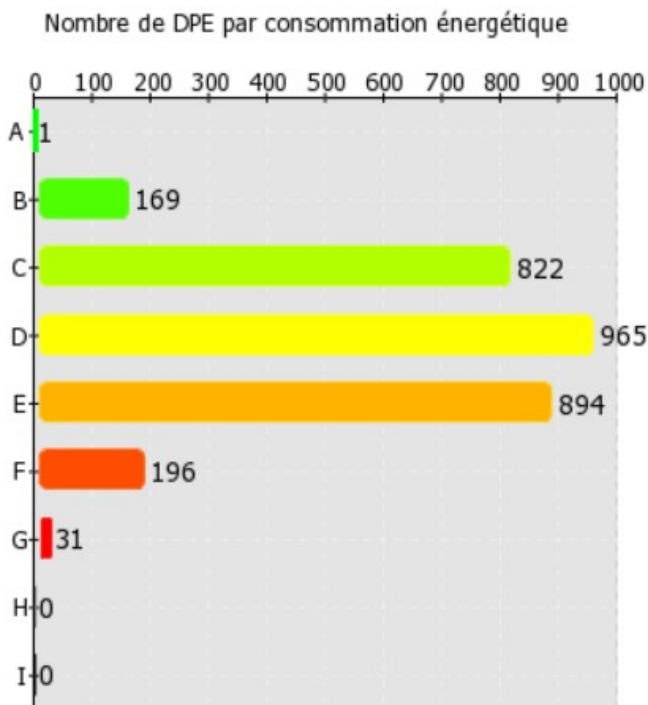


Répartition par type de bâtiment

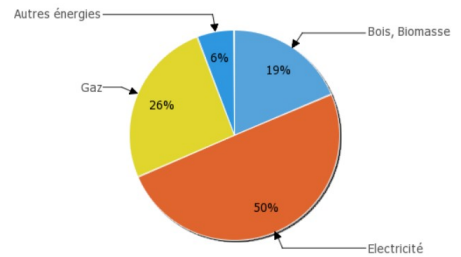


1982-1988 (RT 82)

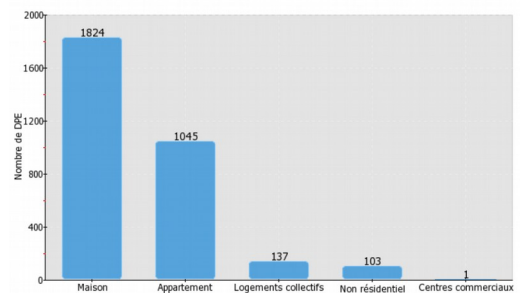
Répartition par étiquette



Répartition par énergie de chauffage



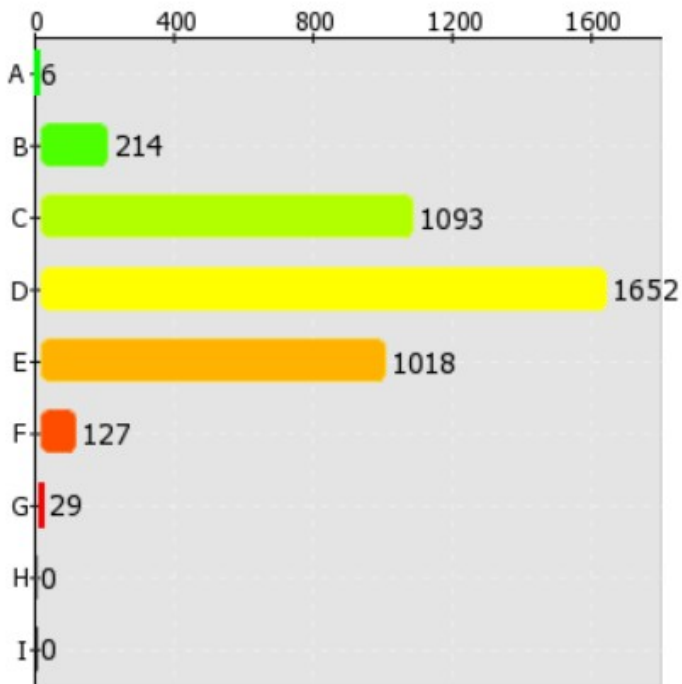
Répartition par type de bâtiment



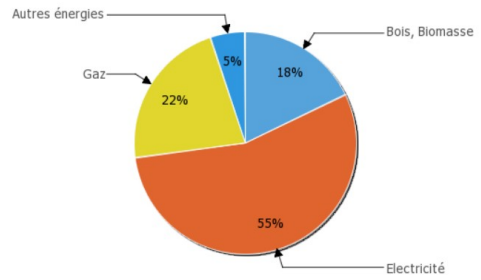
1989-2001 (RT 88)

Répartition par étiquette

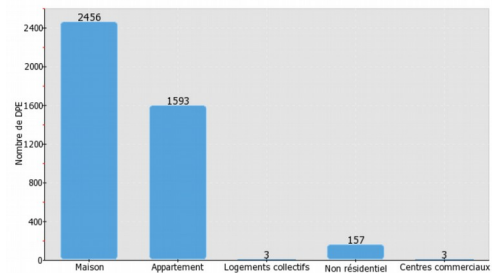
Nombre de DPE par consommation énergétique



Répartition par énergie de chauffage



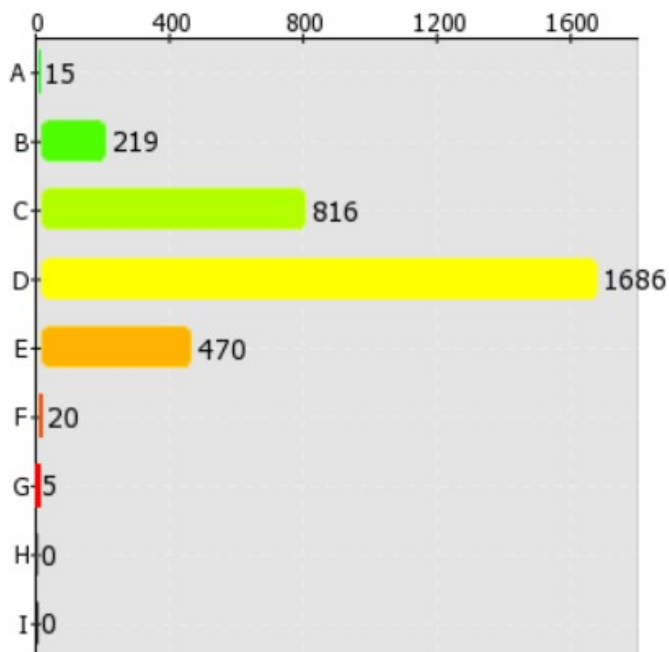
Répartition par type de bâtiment



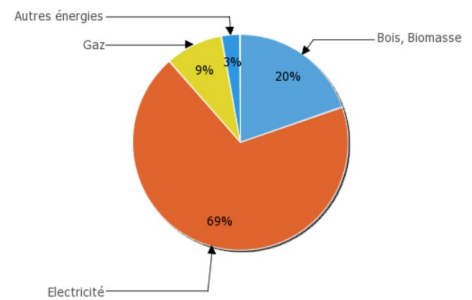
2002-2006 (RT 2000)

Répartition par étiquette

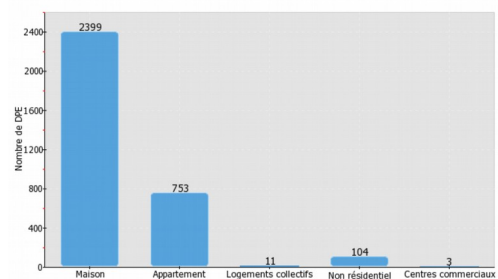
Nombre de DPE par consommation énergétique



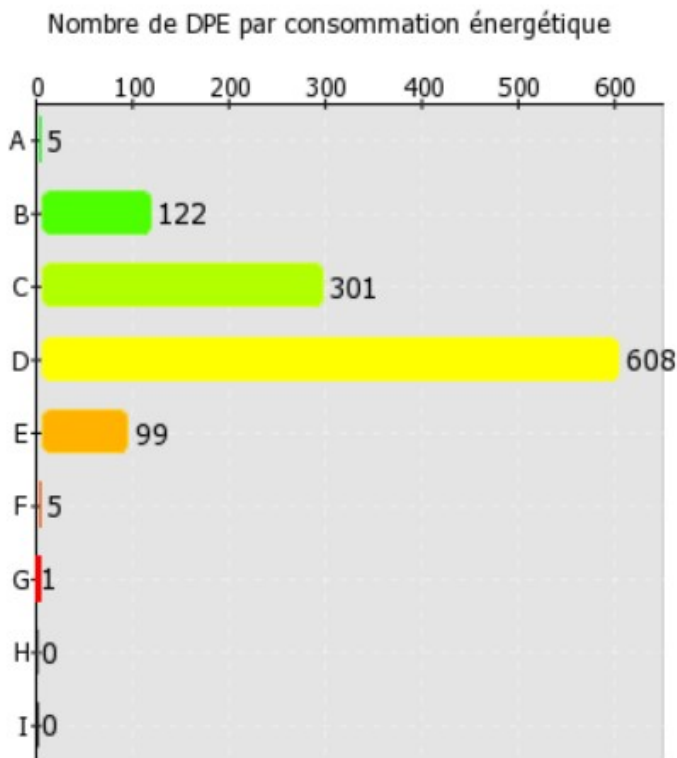
Répartition par énergie de chauffage



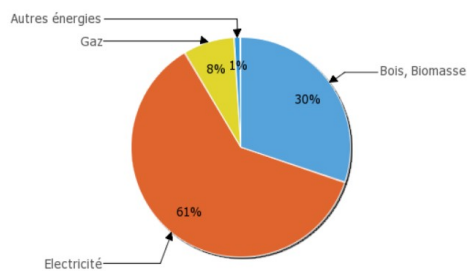
Répartition par type de bâtiment



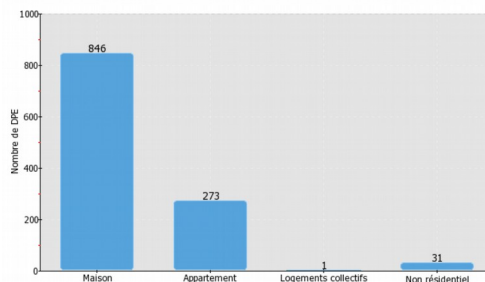
Répartition par étiquette



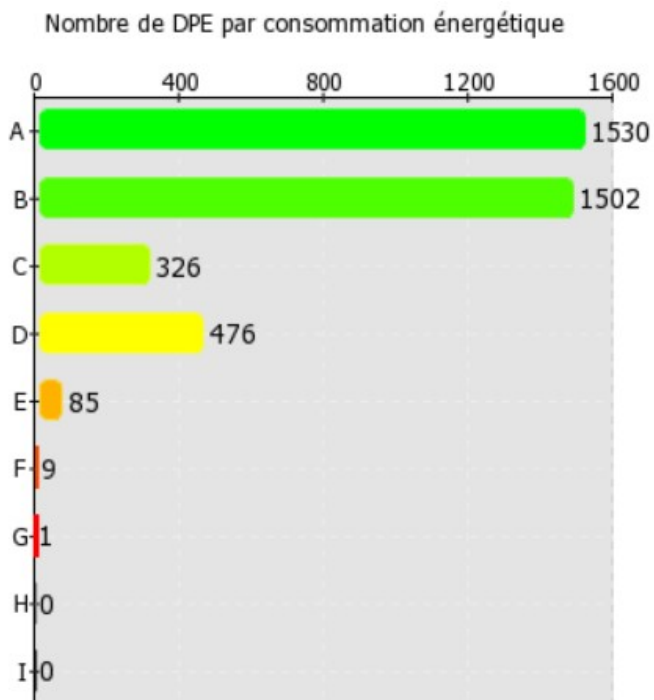
Répartition par énergie de chauffage



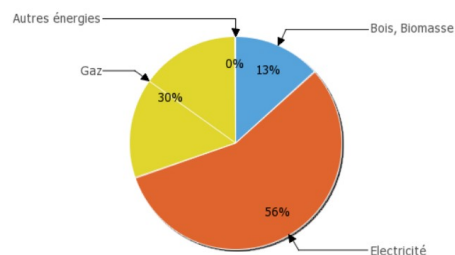
Répartition par type de bâtiment



Répartition par étiquette



Répartition par énergie de chauffage



Répartition par type de bâtiment

